

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: DUHA6350-P

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Dubois Chemicals Inc.
3630 East Kemper Rd, Cincinnati, OH 45241
(800) 438-2647

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corrosion de la peau, Catégorie 1B
Troubles sévères des yeux, catégorie 1



Irritant

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, catégorie 3

Corr. Métaux 1.
Corrosion cutanée 1B.
Lésions des yeux 1.
STOT SE. 3.

Mention d'avertissement: Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.
Provoque des lésions oculaires graves.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Conserver uniquement dans le contenant d'origine.
Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.
Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

protection du visage.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOLISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

Éliminer les contenus réceptacles adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique, ACS	<59 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>41 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Rincer abondamment les mains à l'eau pendant 20 minutes. Entrer dans la douche d'urgence et rincer tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Mal de tête. Nausée. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. Spasme, inflammation et ?dème du larynx. Inflammation et ?dème des des bronches, pneumonie, ?dème pulmonaire.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

Cette matière a un effet extrêmement destructeur pour les tissus des muqueuses, les voies respiratoires supérieures, les yeux et la peau. (Acide chlorhydrique).

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Possibilité de dégagement de chlorure d'hydrogène gazeux.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Peut libérer des gaz toxiques en cas d'incendie. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Respecter les conseils et précautions. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorber avec une matière absorbante (c.-à-d., soit du sable ou de la terre) et ramasser dans un contenant avant élimination. Voir Section 13. Sweep up and containerize for disposal. Avoid generating dust. Voir Section 8. Voir Section 5.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes d' manipulation appropriées. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler en appliquant les règles habituelles d'hygiène et de sécurité. Porter l'équipement de protection. Voir section 8. Voir Section 13.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Entreposer avec des risques similaires. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7647-01-0, Acide hydrochlorique, C 2 ppm É.-U. ACGIH.
7647-01-0, Acide hydrochlorique, C 5 ppm 7 mg/m³ É.-U. NIOSH.
7647-01-0, Acide hydrochlorique, C 5 ppm 7 mg/m³ É.-U. OSHA.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Utiliser sous hotte aspirante conçue pour les produits chimiques dangereux avec une vitesse moyenne de 100 pieds par minute ou plus. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air soient conçus pour empêcher la fuite de poussière vers la zone de travail.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection. Habit complet de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail spécifique.

Protection oculaire:

Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial (minimum 8 pouces).

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair, incolore à bleu verdâtre	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Piquant	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	< 1	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)			
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	> 1	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e)

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles:

La plupart des métaux, alcalis, cyanures, sulfures, sulfites, d'oxydes de métal et formaldéhydes.

Produits de décomposition dangereux:

Fumées de chlorure d'hydrogène et d'hydrogène au contact des métaux. Gaz chlorés provenant des oxydants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion / irritation de la peau:

Peau - Résultat avec le lapin : Provoque des brûlures. 7647-01-0.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:

Yeux - Lapin (Acide chlorhydrique) Résultat : Corrosif pour les yeux. 7647-01-0.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée:

7647-01-0 : La substance ou le mélange est classé comme une toxine pour un organe-cible spécifique, avec exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires. (Acide chlorhydrique)

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

Écotoxicité

Toxicité pour le poisson CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 282 mg/l - 96 heures (Acide chlorhydrique), 7647-01-0.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Recouvrir avec du carbonate de soude ou du carbonate de calcium. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter avant d'éliminer.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° ONU:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1789

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Acide hydrochlorique.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Acide hydrochlorique.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aiguë

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7647-01-0 Acide hydrochlorique.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7647-01-0 Acide hydrochlorique 5000 lb.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.12.2015

Acide hydrochlorique, 50 % v/v (1 : 1)

TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).